

220C4653  
FR0000130692-FS1214

28 octobre 2020

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**CHARGEURS**  
  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 octobre 2020, la société anonyme Amundi (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion<sup>1</sup>, a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 octobre 2020, le seuil de 5% du capital de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 218 803 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et 4,89% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Amundi Asset Management	399 909	1,67	399 909	1,60
BFT Investment Management	694 500	2,89	694 500	2,79
Etoile Gestion	56 534	0,24	56 534	0,23
CPR Asset Management	27 839	0,12	27 839	0,16
Société Générale Gestion	40 021	0,17	40 021	0,11
<b>Total Amundi</b>	<b>1 218 803</b>	<b>5,08</b>	<b>1 218 803</b>	<b>4,89</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions CHARGEURS sur le marché.

<sup>1</sup> Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Amundi Asset Management, Société Générale Gestion, Etoile Gestion et BFT Investment Management sont contrôlées par la société Amundi SA, elles agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 24 003 377 actions représentant 24 927 758 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.